



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260407-12-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Délibération n°2026-12

Thème : AFFAIRES GENERALES 10

Objet : Fixation des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'élus

L'an deux mille vingt-six le sept du mois d'avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 01 avril 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Gérard VASSEUR, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjoint ; Mustafa BOURICHE, adjoint ; Brigitte PLAIDY, adjointe ; Emmanuel LUTHRINGER conseiller municipal ; Marjorie HUBEAU, conseillère municipale ; Noëlla LEDUC, conseillère municipale ; Thomas CHERBAKOW, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Thierry LABUSSIÈRE, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Laëtitia LAUGIER, conseillère municipale ; Christophe SILVESTRI, conseiller municipal ; Peggy BARON, conseillère municipale ; Sophie DELORME, conseillère municipale ; Charlène SOULIE, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale ; Mathieu CURNIER, conseiller municipal ; Lucile FABREGAS, conseillère municipale ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Anaïs TOUBOULIC, conseillère municipale ; Jérémy MOREAU, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Didier MOREL, adjoint donne procuration à M. David GEHANT
M. Jean-Michel GRES, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémy MOREAU
M. Adrien NIMSGERN, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Didier MOREL, Jean-Michel GRES, Adrien NIMSGERN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Sophie DELORME a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 ;

VU l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus ;

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260407-12-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

CONSIDERANT que les indemnités de fonction des élus locaux sont fixées par référence à un pourcentage de cet indice, déterminé en fonction de la population de la commune ;

CONSIDERANT que la commune se situe dans la strate démographique comprise entre 3 500 et 9 999 habitants ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, les taux maximaux applicables sont fixés à :

- 58,3 % de l'indice brut terminal pour le maire ;
- 23,32 % de l'indice brut terminal pour les adjoints ;

CONSIDERANT que les conseillers municipaux titulaires d'une délégation peuvent percevoir une indemnité dans la limite de celles allouées aux adjoints ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer les indemnités des conseillers municipaux délégués dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- De fixer le montant des indemnités de fonction des adjoints au maire à 20,52 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- De fixer le montant des indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués à 12,67 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- De préciser que le montant total des indemnités versées respecte l'enveloppe indemnitaire globale de 10 065,02 € prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT





Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260407-12-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

ANNEXE A LA DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITES

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

TABLEAU ANNEXE RECAPITULATIF – article L.2123-20-1 DU CGCT

ELUS CONCERNE	DELEGATION OBTENUE	MONTANT BRUT MENSUEL	% de l'IBT FP
VASSEUR Gérard	1 ^{er} adjoint – délégations : Culture, Patrimoine et Rayonnement	843,54 €	20,52
COEURET Karima	2 ^{ème} adjointe – délégations : Associations et Démocratie locale	843,54 €	20,52
MOREL Didier	3 ^{ème} adjoint – délégations : Urbanisme, Travaux et Transition énergétique	843,54 €	20,52
SOULARD Charlotte	4 ^{ème} adjointe – délégations : Solidarité, Séniors et Inclusion	843,54 €	20,52
BOURICHE Mustafa	5 ^{ème} adjoint – délégations : Éducation, Enfance et Jeunesse	843,54 €	20,52
PLAIDY Brigitte	6 ^{ème} adjointe – délégations : Logement, Habitat et Handicap	843,54 €	20,52
OLIVER Elodie	Conseillère municipale déléguée Transition écologique et Propreté urbaine	520,80 €	12,67
LAUGIER Laëtitia	Conseillère municipale déléguée commerce et économie	520,80 €	12,67
SOULIE Charlène	Conseillère municipale déléguée Affaires juridiques, prévention et sécurité	520,80 €	12,67
LABUSSIÈRE Thierry	Conseiller municipal délégué Marché, tourisme et grands événements	520,80 €	12,67
SILVESTRI Christophe	Conseiller municipal délégué Sports	520,80 €	12,67